

Dans le cadre des activités culturelles de CGRET, nous vous proposons la visite du Musée **Bourdelle** le **29 janvier 2019 à 11 heures, 18 rue Antoine Bourdelle 75015.**



Musée Bourdelle : un atelier musée

Le musée Bourdelle conserve des collections extrêmement variées et riches. A la très vaste collection de sculptures (plâtres, bronzes, marbres, pierres, terres, grès) s'ajoute celle du fonds de dessins de l'artiste conservée au cabinet des arts graphiques. La photographie, qui occupait une place importante dans la vie et le travail de Bourdelle est également représentée. L'œuvre peinte de Bourdelle, domaine plus méconnu, éclaire notamment le travail de jeunesse de l'artiste. Enfin, la collection personnelle de l'artiste (antiques, moulages en plâtres, peintures, dessins et gravures...) exposée par roulement au sein des collections permanentes, évoque les goûts d'un homme ancré dans son époque.

Institution monographique dédiée à Bourdelle, le musée Bourdelle conserve toutefois d'autres fonds, qui lui ont été historiquement confiés, comme celui de Rhodia et de Michel Dufet. Respectivement fille et gendre de l'artiste, ils œuvrèrent ensemble en tant que conservateurs des lieux, à la sauvegarde et à la diffusion de ce patrimoine, en parallèle à la carrière d'architecte-décorateur poursuivie par Michel Dufet.

Il y a une exposition temporaire au Musée Bourdelle: MAITRES ET ELEVES, nous ne pourrons la visiter car l'exposition permanente est déjà très dense. Par contre la conférencière nous propose de conclure à la fin de la visite de conclure avec une transition sur l'exposition, chacun sera libre de l'explorer ou non.

Après la visite, nous irons déjeuner au restaurant **Au coin Pasteur, 59 boulevard Pasteur 75015 Paris.**

Le rendez-vous est à 10 heures 45 précises au Musée Bourdelle. Merci de votre ponctualité.

Le coût de cette exposition et du déjeuner est de 46 € par personne, soit 12 € pour un membre de CGRET et 58 € pour un couple.

Merci de vous inscrire, si vous êtes intéressés, en cliquant ci-dessous

<http://cgret.com/index?page=Actcg.pr.inscr&id=23>

N'oubliez pas de régler votre inscription au plus tard le 22 janvier 2019